

Communiqué de presse de la société FAUVET-GIREL du Lundi 28 septembre 2020

« Paris, le 28 septembre 2020 – Faisant suite au communiqué de presse en date du 20 décembre 2019 annonçant que les principaux actionnaires de la société Etablissements Fauvet-Girel (la « Société ») avaient assigné Krief Group en exécution d'un contrat de cession (le « Contrat de Cession ») d'un bloc de contrôle représentant 96,70 % du capital, la Société a été informée que ce litige avait fait l'objet d'une transaction prévoyant notamment la résiliation amiable du Contrat de Cession.

En conséquence, Krief Group n'est plus tenu d'acquiescer le bloc de contrôle et, par voie de conséquence, de déposer un projet d'offre publique obligatoire sur l'ensemble des titres de la Société. De leur côté, les principaux actionnaires de la Société recouvrent la libre disposition de leurs titres.

A propos d'Etablissements Fauvet Girel :

Fauvet-Girel est une société cotée sur Euronext Paris qui a exercé une activité d'investissement dans des wagons de fret. Elle n'a ni personnel, ni dette, ni d'autre actif à son bilan qu'un reliquat de trésorerie et un appartement.